

Comment s'inscrire

Le groupement a mandaté les CEMEA (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active) pour organiser le dispositif de formation pour les moniteurs de camps de vacances.

Inscriptions en ligne :

www.formation-cemea.ch

Ou par courrier, en renvoyant le bulletin d'inscription à :

CEMEA, 11, rte des Franchises, 1203 Genève

Pas d'inscriptions par téléphone

A qui s'adresse cette formation ?

A tous les moniteurs travaillant dans les organismes de vacances signataires de la Charte de qualité. Pour les moniteurs d'organismes non-membres de la charte de qualité, les inscriptions seront acceptées seulement dans la mesure des places disponibles.

Les moniteurs doivent avoir au minimum 18 ans dans l'année en cours.

Prix de la formation

Pour les moniteurs issus d'organismes signataires de la charte de qualité, la finance d'inscription

est directement réglée par le Département de l'instruction publique.

Pour les moniteurs d'organismes non-membres de la charte, les ateliers sont payants. Une finance de participation de 30.- par atelier est facturée au participant ou à l'organisme.

Absence à la formation

Il est possible de se désister par écrit, par mail ou en téléphonant aux cemea. En cas de désistement ou d'absence non justifiés par un certificat médical moins de 7 jours avant l'atelier, une taxe de 30.- sera facturée au participant.

Annulation d'un atelier

Les cemea se réservent le droit d'annuler une formation pour laquelle le nombre minimum d'inscriptions n'est pas atteint, et cela pour des raisons de qualité de l'animation. Les personnes inscrites sont avisées soit par écrit, soit par téléphone, 7 jours ouvrables avant le début de la formation et des solutions d'échanges leur seront proposées.

Attestation de formation

100% de présence à la formation est exigée. Cette condition remplie, une attestation de présence est remise à chaque participant à la fin de la formation.

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____ Mme, Mlle M.

Adresse complète _____ NPA / Localité _____

Tél _____ Tél. port _____ E-mail _____

Date de naissance _____ Je travaille pour l'organisme suivant _____

Camp prévu ou effectué _____

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance et accepté les conditions d'inscription décrites ci-dessus.

Date et signature _____

Bulletin à détacher et à renvoyer à :
CEMEA, 11, rte des Franchises, 1203 Genève

FORMATION POUR MONITEURS D'ORGANISMES DE VACANCES SIGNATAIRES DE LA CHARTE DE QUALITÉ

PROGRAMME 2011-2012

Groupement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances
5, rue du Village-Suisse
1205 Genève
T 022 328 64 55

www.chartedequalite.ch
info@chartedequalite.ch



Ce dispositif est réalisé en partenariat avec les CEMEA Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active. L'association CEMEA est certifiée EDUQUA
Pour s'inscrire : www.formation-cemea.ch



Les formations sont financées par le Département de l'Instruction Publique (pour les moniteurs d'organismes signataires de la charte de qualité)

Groupement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances

Formation pour moniteurs d'organismes de vacances signataires de la charte de qualité

Le Groupement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances propose chaque année un programme de formation pour les moniteurs de camps de vacances. Cette formation permet d'acquérir les connaissances nécessaires pour entrer dans la fonction de moniteur/trice et de devenir « chartocompatible ».

La formation est un aspect important pour les organismes de vacances, ainsi que pour les enfants et leurs familles. Le but de ce dispositif est :

- d'améliorer la qualité de l'animation et la sécurité des participants
- de favoriser l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences
- de sensibiliser les moniteurs/trices à des méthodes d'éducation active par des jeux de rôle et un travail en petit groupe
- d'apporter un lieu d'échange d'expériences et des outils de réflexion
- d'être sensibilisé à la fonction de moniteur/trice avant un premier camp

Rappelons que pour devenir chartocompatible, il faut obligatoirement avoir participé à cinq ateliers de formation, deux obligatoires et 3 à choix, et avoir réalisé un camp de vacances (ou colonie).

Nous vous conseillons d'effectuer le parcours de formation dans l'ordre qui suit (2 ateliers obligatoires / 1 camp / 3 ateliers à choix) pour assurer la qualité de la formation. Une première expérience de camp avant les 3 ateliers à choix vous permet de participer aux sujets de manière plus active.

Etape 1 Effectuer 2 ateliers obligatoires avant un 1^{er} camp :

- Responsabilité juridique et sécurité physique ;
- 1 deuxième atelier obligatoire défini par l'organisme de vacances dans lequel vous êtes inscrit

Etape 2 Effectuer un 1^{er} camp

Etape 3 Effectuer 3 ateliers à choix parmi les ateliers proposés dans la liste (hormis les 2 ateliers obligatoires effectués)

- Les besoins de l'enfant et de l'adolescent ;
- La santé en camp ;
- Les attitudes pédagogiques ;
- Les enfants différents ;
- Les situations spécifiques en camp pour adolescents ;
- Les sanctions et les punitions ;
- La prévention et la gestion de conflits ;
- Les premiers secours ;
- De l'atteinte à l'intégrité corporelle aux abus sexuels.



Il est également possible de participer aux cinq ateliers après une expérience de camp en tant que moniteur.

Cette formation fonctionne sur le principe de la capitalisation de cinq ateliers.

La description des ateliers et la liste des équivalences de formation sont disponibles sur le site du Groupement www.chartedequalite.ch

La description des formations spécifiques pour responsables de camps sont disponibles sur le site www.formation-cemea.ch

Bulletin d'inscription 2011 – 2012

Lieu des cours : CEMEA, 11, rte des Franchises, 1203 Genève

Horaire : de 18 h 30 à 21 h 30 (excepté l'atelier « Premier secours »)

A / Responsabilité juridique et sécurité physique

- Mercredi 5 octobre 2011
- Mardi 22 novembre 2011
- Jeudi 15 décembre 2011
- Vendredi 27 janvier 2012
- Jeudi 2 février 2012
- Lundi 26 mars 2012
- Jeudi 26 avril 2012
- Jeudi 3 mai 2012
- Mardi 8 mai 2012
- mardi 15 mai 2012
- jeudi 7 juin 2012
- lundi 11 juin 2012
- mardi 19 juin 2012

B / Les fonctions du moniteur

- Mardi 18 octobre 2011
- Mercredi 7 décembre 2011
- Lundi 6 février 2012
- Jeudi 22 mars 2012
- Mercredi 30 mai 2012
- Mercredi 6 juin 2012

C / Comment préparer une activité

- Mardi 29 novembre 2011
- Mercredi 1^{er} février 2012
- Vendredi 20 avril 2012
- Mercredi 2 mai 2012
- Jeudi 31 mai 2012
- Mercredi 13 juin 2012

D / Les attitudes éducatives

- Mercredi 16 novembre 2011
- Mercredi 25 janvier 2012
- Jeudi 15 mars 2012
- Mercredi 18 avril 2012
- Vendredi 27 avril 2012
- Mercredi 9 mai 2012
- Mercredi 20 juin 2012

E / Les besoins de l'enfant ou de l'adolescent

- Lundi 12 décembre 2011
- Lundi 30 janvier 2012
- Mardi 20 mars 2012
- Mercredi 25 avril 2012
- Mercredi 23 mai 2012

F / Les sanctions et les punitions

- Jeudi 8 décembre 2011
- Lundi 27 février 2012
- Mercredi 21 mars 2012
- Jeudi 10 mai 2012
- Mardi 22 mai 2012
- Jeudi 14 juin 2012

G / La prévention et la gestion de conflits

- Mercredi 23 novembre 2011
- Jeudi 9 février 2012
- Mardi 27 mars 2012
- Vendredi 8 juin 2012

H / Les enfants différents

- Jeudi 1^{er} décembre 2011
- Jeudi 8 mars 2012
- Mardi 12 juin 2012

I / Les situations spécifiques en camp de vacances pour adolescents

- Mardi 13 décembre 2011
- Mardi 24 avril 2012
- Jeudi 24 mai 2012

J / Gestion de la vie quotidienne en camps

- Mercredi 28 mars 2012
- Mardi 5 juin 2012

K / Les premiers secours (9h-12h, 14h-17h)

- Samedi 9 juin 2012
- Samedi 23 juin 2012

L / De l'atteinte à l'intégrité corporelle aux abus sexuels

- Vendredi 15 juin 2012
- Lundi 18 juin 2012

M / Prévention des addictions en camps

- Jeudi 21 juin 2012